



Enfants d'un camp de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays près de Banda Aceh qui attendent la distribution d'eau par l'OIM © OIM 2005/Jonathan Perugia

La santé et le bien-être des migrants, de leur famille et des communautés le long du continuum migratoire sont directement influencés par le contexte politique et socioéconomique général, les conditions particulières dans lesquelles s'effectuent les migrations et les déplacements, et la conception même des cadres politiques élaborés pour répondre aux défis actuels de la migration. Pour obtenir des résultats positifs en matière de santé dans le contexte migratoire, il faut une bonne gestion des migrations, l'égalité d'accès aux soins de santé et aux services sociaux pour les migrants, et des systèmes souples permettant de répondre aux besoins sanitaires des migrants dans le cadre de politiques établies. Le fait d'être et de rester en bonne santé est un droit fondamental de tout être humain et un préalable essentiel pour que les migrants puissent travailler, être productifs et contribuer au développement. Or, la santé occupe souvent une place marginale dans les débats sur la migration, et les migrants sont un groupe de population souvent oublié dans les stratégies de santé.

Dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (« le Pacte mondial »), la santé est une priorité transversale ; elle est mentionnée conjointement avec l'accès aux soins de santé

dans plusieurs objectifs. De même que les ODD, les résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé sur la santé des migrants (WHA61.17, 2008) et sur la promotion de la santé des réfugiés et des migrants (WHA70.15, 2007), ainsi que le prochain plan d'action mondial de l'OMS visant à promouvoir la santé des réfugiés et des migrants (2019), la mise en œuvre et l'examen du Pacte mondial offrent aujourd'hui une occasion exceptionnelle de promouvoir la santé des migrants ainsi que des partenariats et des politiques multisectoriels connexes.

La présente fiche d'information donne un aperçu des principaux engagements et mesures en matière de santé énoncés dans le Pacte mondial, ainsi que quelques exemples d'activités de l'OIM menées à ce jour pour aider les États Membres à mettre en œuvre des programmes de migration et santé et à renforcer leurs capacités en la matière. En partenariat avec le Réseau des Nations Unies sur les migrations, l'OMS et d'autres acteurs clés de la santé, l'OIM peut aider les États Membres à concevoir des solutions intégrées et orientées vers les projets afin de mener à bien les actions afférentes à la santé qui figurent dans le Pacte mondial.



10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.

Des politiques migratoires bien gérées supposent que les besoins sanitaires des migrants et des communautés d'accueil soient satisfaits en tant que condition préalable du développement durable. En outre, il ne peut y avoir de couverture sanitaire universelle que si la santé et l'accès équitable aux services de santé de toutes les personnes, y compris les migrants, sont assurés. C'est pourquoi la santé des migrants doit systématiquement être prise en considération dans les politiques de migration comme dans les politiques de santé.



3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une **couverture sanitaire universelle**, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

RÉFÉRENCES À LA SANTÉ DANS LE CONTEXTE MIGRATOIRE DANS LE PACTE MONDIAL*

OBJECTIF 1

Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits

Les mesures prises pour élaborer des profils migratoires par pays à l'aide de données ventilées à l'échelle nationale doivent prendre en considération les données sanitaires aux fins de formulation de politiques migratoires fondées sur des éléments factuels. La première étape pourra consister à créer des plateformes mettant en relation des chercheurs, des universitaires et des décideurs du monde entier afin de renforcer les systèmes d'information permettant d'analyser les tendances en matière de santé des migrants, de ventiler les informations sanitaires et de faciliter l'échange d'enseignements.

OBJECTIF 7

S'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liés aux migrations et les réduire

Las medidas propuestas para abordar las vulnerabilidades en la migración incluyen la prestación de atención sanitaria y servicios de asesoramiento psicológico y de otro tipo, en concreto para las mujeres, las niñas y los niños migrantes, así como para los menores no acompañados y separados de sus familias, en todas las etapas de la migración. Para ello, se exige que se aborden las experiencias de los migrantes, incluida la xenofobia, las restricciones migratorias para los migrantes con necesidades de salud, y otras incoherencias y carencias en materia de políticas, así como los esfuerzos para mejorar su resiliencia, mediante la facilitación de información, educación y empoderamiento adecuados con el fin de que puedan hacer frente a la discriminación.

OBJECTIF 16

Donner aux migrants et aux sociétés des moyens en faveur de la pleine intégration et de la cohésion sociale

L'inclusion des migrants dans la société sous l'angle de la santé passe par le développement des capacités permettant aux systèmes de santé locaux et nationaux de fournir des services sanitaires inclusifs et centrés sur la personne qui soient fondés sur les droits et associent les migrants, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes. Cette action doit reposer sur un élargissement de la couverture sanitaire universelle et sur des socles de protection sociale pour tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire.

OBJECTIF 15

Assurer l'accès des migrants aux services de base

Cet objectif invite les gouvernements à « tenir compte des besoins de santé des migrants dans les politiques et plans de santé nationaux et locaux, [...] notamment en prenant en considération les recommandations pertinentes données par l'OMS dans le cadre sur les priorités et les principes directeurs [...] ». Ces engagements s'articulent avec les plans établis par les gouvernements aux fins de la réalisation des ODD se rapportant à la santé (objectif 3 et d'autres). Les bonnes pratiques et analyses de situation par pays/région de l'OMS visant à promouvoir la santé des migrants menées en collaboration avec l'OIM et d'autres partenaires des Nations Unies renferment des informations précieuses sur les pratiques suivies aujourd'hui et par le passé (www.who.int/migrants/publications/situation-analysis-reports/en) pour aider les gouvernements à renforcer des systèmes de soins de santé ouverts aux migrants et faciliter la réalisation de l'objectif 15 (c, e). Les enseignements tirés peuvent orienter l'élaboration de politiques de migration et santé multisectorielles et associant l'ensemble de la société, ainsi que la conception d'un ensemble de mesures de base pour la fourniture de services de santé abordables et non discriminatoires, caractérisés par des obstacles de communication réduits et assortis de formations à l'intention des fournisseurs de soins de santé. Conformément aux résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé de 2008 et 2017 relatives à la santé des migrants, l'OIM continuera de collaborer étroitement (objectif 23 du Pacte mondial) avec ses partenaires du système des Nations Unies, y compris l'OMS, pour offrir aux gouvernements des conseils sur des solutions intégrées efficaces en matière de santé dans le contexte migratoire et les aider à mettre en œuvre de telles solutions.

OBJECTIF 6

Favoriser des pratiques de recrutement justes et éthiques et assurer les conditions d'un travail décent

La prise en considération systématique des questions de santé dans le contexte migratoire dans les accords et dialogues bilatéraux et régionaux sur la main-d'œuvre permettra aux travailleurs migrants occupant un emploi rémunéré sous contrat de bénéficier de droits et de garanties leur permettant de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible. À cet égard, il conviendrait également d'améliorer la reconnaissance et la mobilité des compétences, ainsi que la mobilisation de la diaspora en faveur des agents de santé migrants.

OBJECTIF 10

Prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales

La protection et l'assistance aux victimes de la traite exigent des mesures de santé physique et psychologique, et notamment la fourniture de services et le développement des capacités. Une coopération et des partenariats transfrontaliers seront également requis pour harmoniser les politiques et pratiques intersectorielles, garantir la continuité des soins et répondre aux besoins particuliers des femmes, des hommes, des filles et des garçons en matière de santé.

OBJECTIF 22

Mettre en place des mécanismes de portabilité des droits de sécurité sociale et des avantages acquis

La prise en considération de mesures relatives à la santé au titre de cet objectif exigera d'évaluer et de renforcer la protection contre les risques financiers dans les services de santé, afin d'alléger les dépenses de santé colossales qui pèsent sur les migrants. La protection sociale dans le domaine de la santé doit faire partie intégrante des accords de sécurité sociale réciproques relatifs à la transférabilité des avantages acquis des travailleurs migrants de tout niveau de qualification, que la migration soit temporaire ou de longue durée.

*Cet aperçu des objectifs du Pacte mondial énonçant des engagements et des mesures qui se rapportent directement ou indirectement à la santé est non exhaustif et sera régulièrement mis à jour.

Photo : © OIM 2017/Benjamin Suomela

Assistance et protection en matière de santé aux victimes de la traite

En 2016, le Gouvernement de l'Azerbaïdjan a, en collaboration avec l'OIM, organisé des formations à l'intention de professionnels de la santé visant à renforcer les capacités d'identification, d'orientation et de prise en charge des victimes de la traite.

Source : Migration Health Annual Report, 2016

http://publications.iom.int/system/files/pdf/mhd_ar_2016.pdf

Accès de tous les migrants aux services sanitaires de base dans des conditions sûres

Le projet Equi-Health de l'OIM visant à améliorer l'équité et l'accès des services de soins de santé, la promotion de la santé et la prévention afin de répondre aux besoins des migrants. Établi dans le cadre de ce projet, le rapport sur le volet santé de l'indice MIPEX (Migrant Integration Policy Index) indique que celui-ci a été utilisé pour surveiller les politiques ayant une incidence sur la santé en tant que composante de l'intégration des migrants dans 38 pays.

Source : <http://equi-health.eea.iom.int/>

Renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux en matière de santé dans le contexte migratoire

En 2017, le Gouvernement de Sri Lanka, en partenariat avec l'OIM et l'OMS, a organisé la deuxième Consultation mondiale sur la santé des migrants, au cours de laquelle des gouvernements et des acteurs non gouvernementaux ont identifié des domaines prioritaires et des stratégies politiques clés visant à établir un programme homogène sur la santé des migrants et à mobiliser des partenaires multisectoriels au niveau politique. À cette occasion, les gouvernements ont adopté la Déclaration de Colombo que les cofacilitateurs du Pacte mondial ont prise en considération en tant que contribution à l'élaboration de ce dernier.

Source : www.iom.int/migration-health/second-global-consultation

Mesures visant à remédier aux risques sanitaires d'un bout à l'autre du processus migratoire grâce à une coordination régionale

Le Partenariat dans le domaine de la santé et de la mobilité en Afrique orientale et australe (PHAMESA) est une initiative régionale qui a aidé les gouvernements de la région à réduire la vulnérabilité des migrants au VIH en répondant à leurs besoins en matière de santé à toutes les étapes du processus migratoire. Elle a permis de renforcer les réseaux et partenariats multisectoriels et intergouvernementaux afin de répondre durablement aux défis sanitaires dans le contexte migratoire en Afrique orientale et australe.

Source : <http://southafrica.iom.int/programmes/partnership-on-health-and-mobility-in-east-and-southern-africa-phamesa>



Fournisseur de soins de santé et bénéficiaire dans un centre de soins de l'OIM, situé dans l'implantation de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays de Jowle (Somalie) © OIM 2014/Mary-Sanyu Osire

Besoins sanitaires des migrants intégrés dans les politiques et plans nationaux de santé

Les gouvernements d'Amérique centrale se sont réunis en collaboration avec l'OIM pour élaborer l'initiative conjointe sur la santé des migrants en Amérique centrale et au Mexique, qui vise à consolider le réseau de santé dans le contexte migratoire grâce à la création d'une plateforme de gestion des connaissances et à des réunions techniques multisectorielles dans les pays d'Amérique centrale.

Source : https://publications.iom.int/system/files/pdf/migration_health_research_to_transform_policy_and_practice.pdf; <http://saludymigracion.org/>

Accès aux connaissances et mise en commun de solutions

L'OIM a lancé un portail de recherche sur la santé dans le contexte migratoire, qui centralise à l'échelle mondiale ses projets et publications dans ce domaine. Il s'agit d'une plateforme qui met en relation des chercheurs et des universitaires, et qui permet de connaître les initiatives de recherche sur la santé dans le contexte migratoire menées à l'échelle mondiale et d'améliorer les politiques et pratiques fondées sur des éléments factuels. Elle est accessible au public et renferme diverses publications sur la santé et la migration, y compris des articles scientifiques à comité de lecture, des rapports techniques, des manuels de formation, des aide-mémoire, des documents de travail, des fiches d'information, des bulletins d'information et des rapports de recherche.



Source : <https://migrationhealthresearch.iom.int/>

Pour plus d'informations sur les activités précitées, veuillez contacter la Division Migration et santé (MHD) à l'adresse mhddpt@iom.int

